



LISTE DES PIECES A FOURNIR

VENTE D'UN BIEN

Me Laëtitia MIGNUCCI

24 Chemin de la Cressonnière

38210 TULLINS

Tel : 04.76.66.36.80

Mail : etude@38174.notaires.fr



POUR TOUT TYPE DE LOGEMENT

- ☐ Titre de propriété
- ☐ Copie de votre carte nationale d'identité
- ☐ Liste du mobilier compris dans la vente, avec une estimation de valeur pour chaque article
- ☐ Avis de taxe foncière de l'année en cours (à défaut de l'année précédente)
- ☐ Copie de l'attestation d'assurance multirisque habitation ou propriétaire non occupant si bien en location.
- ☐ Facture des travaux effectués récemment et des équipements installés de moins de 10 ans (joindre justificatifs) avec autorisations d'urbanisme (Déclaration Préalable, Permis de Construire)
- ☐ Contrat de location et montant des loyers en cours (si bien loué)
- ☐ Dernier décompte du ou des établissements de crédit ayant financé votre acquisition ou attestation
- ☐ Dossier de diagnostics techniques (voir tableau page 2)
- ☐ Certificat sur l'état de l'installation de l'assainissement si non collectif (SPANC), et si celui-ci n'est pas conforme, un devis pour la réalisation des travaux de mise en conformité.
- ☐ Préciser si le bien contient par exemple : une cheminée, une cuve à fioul, une piscine, des panneaux photovoltaïques, des panneaux d'affichages, un détecteur de fumée...

SI BIEN CONSTRUIT PAR VOS SOINS OU TRAVAUX DE MOINS DE 10 ANS :

- ☐ Permis de construire / déclaration préalable de travaux
- ☐ Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT)
- ☐ Certificat de conformité, ou de non-contestation de la conformité
- ☐ Assurance dommage-ouvrage si souscrite
- ☐ Factures de construction et de travaux si la construction remonte à moins de dix ans avec attestation d'assurance décennale de chaque entreprise pour la période de réalisation de vos travaux.

BIEN EN COPROPRIETE

- ☐ Règlement de copropriété de l'immeuble et état descriptif de division ainsi que leur modificatif publiés
- ☐ Coordonnées du syndic chargé de gérer la copropriété, et éventuellement vos codes d'accès pour se rendre sur le site du syndicat en charge de la copropriété.
- ☐ Trois derniers Procès-Verbaux de l'Assemblée Générale du syndicat des copropriétaires
- ☐ Plans des lots objet de la vente
- ☐ Si des travaux ont été votés depuis la dernière Assemblée Générale, le Procès-Verbal d'AG mentionnant ces travaux.

TERRAINS A BÂTIR (OU MAISONS) EN LOTISSEMENT

- ☐ Règlement du lotissement
- ☐ Cahier des charges
- ☐ Coordonnées du président de l'association syndicale
- ☐ Appel de cotisation de l'association syndicale
- ☐ 3 derniers Procès-Verbaux de l'Assemblée Générale